



Compte rendu de l'audience avec la direction du CROUS de Caen - du 4 novembre 2016

Représentants de la FSU : Isabelle Flégo (SNASUB-FSU), François Ferrette (SNASUB-FSU), Nicolas Tissandié (SNASUB-FSU), Claire Gervais (SNUAS-FP-FSU).

Représentants du CROUS : Virginie Catherine (Directrice), Laurence Trottin (Directrice adjointe).

Quel est le calendrier de mise en place pour la fusion des deux CROUS Caen et Rouen ?

Le 1^{er} janvier 2018, un nouvel établissement remplacera les deux actuels CROUS. Le lieu du siège sera donné avant la fin de l'année civile 2016. Il y a une politique d'harmonisation avec des sujets prioritaires comme la politique indemnitaire, la gestion comptable (GBCP), l'informatique. Tout ne sera pas harmonisé à la date du 1^{er} janvier 2018 : action sociale, tarif des loyers universitaires...

Comment se déroule le processus de rapprochement ?

Il existe un comité de pilotage qui se réunit régulièrement et rassemble les deux directions (directeurs, adjoints, DRH, agents comptables et directeur de la vie étudiante). Des groupes de travail sur les métiers ont aussi été créés. Certains ont déjà eu lieu, d'autres ne se sont pas encore réunis. Il y a eu enfin des réunions de chefs de service rassemblant ceux de Caen et Rouen. Les équipes de direction ont eu des formations pour préparer les fusions. Des formations vont être mises en place pour une partie des chefs de service.

Quelle va être la politique de gestion des personnels ?

Il n'y aura pas de mobilité géographique mais fonctionnelle. A Rouen, le recrutement est plus important en personnels contractuels qu'à Caen. Une réflexion sur les compétences de chacun sera engagée.

Quelle va être la politique indemnitaire des personnels administratifs ?

Une harmonisation est prévue avec le CROUS de Rouen. Personne ne perdra dans ses montants et il y aura un rattrapage depuis le 1^{er} janvier 2016 pour la catégorie C. Un groupe de travail est prévu le 7 novembre sur le RIFSEEP avec des représentants de l'administration de Caen et Rouen. La politique doit être présentée au CA le 1^{er} décembre, après visa du contrôleur financier, avec un effet paie en 2016. Les taux en cas de changement de grade seront discutés en 2017 avec effet rétroactif.

Dernière minute !

Nous avons été informés lundi 7 novembre que la date de la fusion est reportée à 2019. Un des deux actuels directeurs des CROUS de Caen et de Rouen sera nommé « directeur préfigurateur » prochainement. Le siège du CROUS fusionné serait connu à l'été 2017.

Quel serait l'organigramme du CROUS Fusionné ?

L'organigramme n'est pas arrêté et dépendra du siège. Il y aura une seule direction, un seul agent comptable et un seul CA. Le site qui ne serait pas le siège aurait un directeur adjoint. Une direction unique devra de toute façon discuter avec les deux recteurs sur la gestion des personnels et la gestion des Bourses. Pour qu'il y ait un organigramme il est nécessaire de discuter de beaucoup de sujets. La discussion n'est pas très avancée. Selon l'état des conclusions il y aura soit des services implantés uniquement sur un site ou bien des services maintenus sur les deux sites. Il s'agirait des services directement liés aux étudiants (DVE, service social...)

Quelles sont les raisons de la fusion ?

Il y a une commande ministérielle mais aussi il y a le fait d'avoir un interlocuteur unique face à la Région Normandie et un seul représentant à la COMUE (Communauté d'Université et d'Établissement). Selon la directrice cela doit amener de nouvelles fonctions (patrimoine, juridique, démarche qualité, développement de l'établissement). Il n'y a pas d'objectifs de faire des économies.

Nos commentaires :

Ce qui inquiète les collègues porte évidemment sur leur positionnement professionnel dans le nouvel organigramme. Soit un service disparaîtra dans un des deux sites, soit il aura ses antennes sur les deux sites. Dans le premier cas, cela obligera les collègues à changer de fonctions et de métiers. Dans le second cas, si un service identique est maintenu sur les deux sites, la question des conditions de travail reste posée. Comment animer à distance un service ? Soit le chef de service se déplacera soit le personnel ira sur le site où réside le chef de service. A Canopé de Caen, il n'y a plus de chef de service. Celui-ci exerce à Rouen et doit se déplacer à Caen pour réunir les personnels et ne peut gérer en direct les situations particulières qui peuvent se poser.

L'administration est loin d'avoir posé les bases de la fusion, il s'agit d'une « phase exploratoire », comme l'a dit à plusieurs reprises Mme Catherine. Ceci est confirmé par l'information en encadré (1^{ère} page). Le report d'un an ne fait que confirmer la difficulté d'opérer une fusion rapidement et d'assurer des réponses aux nombreuses questions qui sont posées dès maintenant. De très nombreux sujets de discussions ralentissent la marche à la fusion. Les CROUS de Dijon et de Besançon travailleraient sur une fusion depuis cinq ans sans être parvenus à un projet de fusion abouti.

Les arguments sur la fusion des CROUS ne nous ont d'ailleurs pas convaincus. La fusion aurait pour but essentiel de rendre plus confortables les relations entre le directeur d'un CROUS fusionné avec la COMUE et le Conseil Régional... L'émergence de nouvelles fonctions nous laissent perplexes. La fonction « gestion du Patrimoine » a déjà existé au CROUS de Caen sans que la fusion y ait avoir quelque chose. A situation égale, il est donc possible de créer des postes pour des missions inexistantes aujourd'hui.

**Pour le SNASUB-FSU et le SNUAS-FP-FSU,
La fusion des CROUS est inutile
et dangereuse pour le bon fonctionnement des services.**

**Nous réaffirmons notre
opposition à la fusion !**